Les activités de l'APM relatives aux questions sur les droits de l'Homme

Aux niveaux national et régional, les parlements nationaux et internationaux jouent un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en tant que législateurs et en tant que surveillants. Ils posent les bases de l'Etat de droit, du respect et de la protection des droits de l'homme aux niveaux national et international, comme l'a reconnu le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution A/HRC/RES/35/29 adoptée le 23 juin 2017. Les parlements sont également les mieux placés pour contribuer à combler le fossé empêchant les mises en œuvre, prévenir les violations des droits de l'homme et assurer une meilleure protection, notamment des groupes vulnérables, en garantissant la transparence et la responsabilité des obligations des États et en assurant le suivi des recommandations par les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme.

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a été constamment engagée à répondre de manière adéquate à cette tâche à travers sa 3ème Commission Permanente sur le « Dialogue des Civilisations et Droits de l'Homme ». En particulier, l'APM a été toujours engagé en la promotion et l'adoption des lois et des politiques concernant la protection des droits de l'homme liés à la migration, l'accès des personnes handicapées au marché du travail l'égalité de genre, le dialogue interculturel et interreligieux, la liberté d'expression et de religion.

L'engagement ferme de l'APM à promouvoir les droits de l'homme a également produit une série de conférences et séminaires, organisés en coopération avec les agences spécialisées des Nations unies, le Conseil d'Europe, l'Union européenne, l'OIM et d'autres organismes interparlementaires, comme des occasions précieuses pour partager l'expertise et les pratiques communes entre les états membres et répondre de manière adapte aux défis actuels et aux questions touchant le facteur humain.

Grace à sa coopération étroite avec l'ONU, l'Assemblée a organisé, les 18-19 juin 2015, le 1ème Séminaire sur les Droits de l'Homme et la Capacité de Déploiement Rapide pour les Députés de l'APM, en partenariat avec l'OCHA, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et le Centre des Droits de l'Homme, auprès du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, à Genève. Le séminaire visait à préparer les parlementaires, qui voyagent vers le terrain pour des missions spécifiques, à la prestation de l'assistance humanitaire et à la promotion des droits de l'homme, afin de contribuer à et de compléter le travail réalisé par l'ONU, particulièrement quand les parlementaires de l'APM peuvent accéder à des zones où les hauts fonctionnaires des Nations unies pourraient avoir des difficultés à faire ça.

Un 2ème Séminaire sur les Droits de l'Homme pour les Parlementaires de l'APM a été tenu à Strasbourg, les 8-9 novembre 2016, organisé conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme. Le but du séminaire était de familiariser davantage avec le système européen de protection des droits de l'homme et le rôle de la Cour en promouvant les droits de l'homme dans l'espace européen. Les délégations de l'APM engagée se sont focalisées sur la nécessité d'établir un équilibre entre les droits et les garanties en matière de réfugiés et de migrants, le rôle essentiel de la presse dans les sociétés démocratiques en promouvant un

environnement favorable pour le débat publique, l'équilibre nécessaire entre le droit individuel à la vie privée et l'intérêt publique à prévenir le terrorisme et l'importance de respecter les droits de l'homme des terroristes présumés et leur droit à un procès équitable.

Le 3e Séminaire sur les droits de l'homme pour les parlementaires de l'APM, s'est tenu en coopération avec le HCDH, le 21-22 juin 2018, à Genève et a réuni plus de 40 délégués représentant les parlements nationaux de l'APM, le Parlement européen, des ONG observatrices auprès de l'APM et des experts internationaux. Lors de cette occasion, une feuille de route a été définie pour mettre en place une coopération structurée et détaillée entre l'APM et le HCDH, visant à s'attaquer au nombre croissant de défis entravant l'application correcte et sans restriction des instruments des droits de l'homme, menacée.

Les mesures définies comme piliers de ce partenariat exceptionnel s'appuient sur des visites d'étude dédiées aux députés nouvellement élus de l'APM, des auditions spécifiques liées aux différents cycles de l'EPU national, y compris le suivi des recommandations adressées par le Haut-Commissaire aux différents pays, les campagnes de sensibilisation en lien avec des rapports thématiques et/ou nationaux, ainsi qu'une interaction renforcée entre l'APM, la société civile et le HCDH.

En outre, l'Assemblée a aidé le HCDH à élaborer un rapport spécial sur les moyens de promouvoir et de renforcer les synergies entre les parlements nationaux et internationaux et les travaux du Conseil des droits de l'homme et de son Examen périodique universel. Grâce à ses excellentes relations avec tous les pays de la zone euro-méditerranéenne et à son réseau efficace de partenaires régionaux, l'APM peut aider le HCDH à donner aux rapporteurs de l'ONU un accès à certains domaines critiques. En effet, l'APM, avec son outil de diplomatie parlementaire, peut surmonter les problèmes que la diplomatie traditionnelle ne peut pas résoudre, en raison des limites des gouvernements.

L'APM a également contribué à la deuxième session du Forum des Nations unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, qui s'est tenu à Genève les 22 et 23 novembre. La session était consacrée au thème «Les parlements en tant que promoteurs des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit». À cette occasion, la délégation de l'APM a souligné le rôle essentiel des parlementaires en tant que gardiens des droits de l'homme, dans le cadre de leurs fonctions législative et de contrôle.

L'APM et ses parlementaires se sont engagés à titre individuel, national et régional à appuyer pleinement les efforts de plaidoyer du Haut-Commissaire afin de mettre en œuvre les instruments et mécanismes relatifs aux droits de l'homme fondamentaux dans toute la région méditerranéenne, dans le cadre du mandat de l'APM. Ils se sont également pleinement engagés en faveur des Principes sur les parlements et aux droits de l'homme, recommandés dans l'annexe au rapport A/HRC/38/25, en adoptant à l'unanimité la résolution « Les parlementaires de l'APM pour les droits de l'homme », à l'occasion de la 13ème Session plénière de l'APM tenue les 21-22 février à Belgrade, en Serbie.

Les 10 et 11 octobre 2019, l'APM et le Conseil de l'Europe ont tenu une réunion conjointe sur « la lutte contre le terrorisme et les nouvelles technologies », à Strasbourg, et ont discuté de l'importance des garanties dans la collecte de preuves électroniques dans les enquêtes sur le terrorisme, afin de fournir l'équilibre nécessaire entre les problèmes de sécurité et les droits de l'homme.

Les 25 et 26 novembre 2019, l'APM a contribué à l'atelier de l'APCE sur la «Contribution parlementaire à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies», qui s'est tenu à Lisbonne. À cette occasion, le délégué de l'APM a souligné les travaux de l'Assemblée pour aider et promouvoir l'action législative, en coopération avec des partenaires internationaux, tels que la CNUCED, l'OMC, le HCDH et l'OCDE, pour éliminer les obstacles politiques, sociaux et économiques qui empêchent une personne de vivre la vie avec dignité.

Lors de la 14e session plénière du PAM tenue à Athènes, l'Assemblée a adopté la résolution « Les parlementaires du PAM pour les droits de l'homme », dans laquelle elle a réitéré son engagement à remédier à la situation des enfants nés de combattants terroristes de Daech en détention dans le nord de la Syrie, où ils vivent dans des conditions extrêmes et menacées de radicalisation.

Les délégués du PAM sont également invités à surveiller le développement rapide de l'intelligence artificielle (IA), en veillant à ce que les nouvelles technologies développées soient conformes au cadre national et international des droits de l'homme. À cet égard, l'Assemblée créera un groupe de travail spécial sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, sous l'égide de la 3e Commission permanente de l'APM, afin d'analyser son utilisation accrue et son potentiel de renforcer ou de menacer la protection des droits de l'homme, surtout pour les femmes et les enfants.

En outre, en tant qu'activité future, l'APM organisera également une réunion consacrée au rôle des parlementaires dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans la région euro-méditerranéenne.

Elle veille aussi à créer un environnement propice à une coopération efficace entre les parlements, le monde académique, le secteur privé et la société civile et d'autres partenaires actifs dans le domaine des droits de l'homme, en soutenant leurs initiatives en la matière. L'APM a signé le 20 février 2018 un important accord de coopération avec FIDU, la Fédération italienne des droits de l'homme.